



Bulletin Officiel

N° 5422 Jeudi 17 Août 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »

2-7

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 »

8-10

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMI ASSURANCES

11

AUGMENTATION DE CAPITAL

HANNIBAL LEASE

12-16

ATTIJARI LEASING

17-22

SOTUVER

23-28

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE L'HABITAT – BH -

29

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ELECTROSTAR AGO -AGE

30

COURBE DES TAUX

31

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

32-33

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

- AIR LIQUIDE TUNISIE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

- SICAV CROISSANCE
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« AIL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1^{er} août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:
 - ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement** :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD –AMI ASSURANCES-

Société Anonyme au Capital Social de 18.508.784 DT
SIEGE SOCIAL : les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053 TUNIS - TUNISIE

La Société Assurances Multirisques Ittihad –AMI ASSURANCES - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/06/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **4.627.196 dinars** pour le porter de **18.508.784 dinars** à **23.135.980 dinars** et ce, par l'incorporation d'une partie des réserves et primes liées au capital, autres que les réserves légales.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **4 627 196 actions nouvelles gratuites** au nominal de **Un (1) dinar** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 18 508 784 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **4 627 196** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017**.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes Assurances Multirisques Ittihad seront négociables en Bourse en hors cote, droits d'attribution détachés, à partir **du 11/08/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse en hors cote à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11/08/2017** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **11/08/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **11/08/2017**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

Caractéristiques :

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus².

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de MAC SA www.macsacom.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Attijari Leasing

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé
en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars
Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac
RC : B125651997; **Tel** : 00 216 71 862 122 ; **Fax** : 00 216 71 861 545

Décisions à l'origine de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Attijari Leasing du **28 avril 2017** a décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de **2 500 000 DT** pour le porter de **25 000 000 DT** à **27 500 000 DT** et ce par l'émission de **250 000** actions nouvelles de dix **(10)** dinars de nominal chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majoré d'une prime d'émission de huit **(8)** dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de dix-huit **(18)** dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une **(01)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes. A ce titre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 4^{ème} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements financiers.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'émission

Attijari Leasing procédera à une augmentation de capital de **2 500 000 DT** par souscription en numéraire et par émission de **250 000** actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre sont nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

Prix de l'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de dix **(10)** dinars l'action majorée d'une prime d'émission de huit **(8)** dinars, soit à un prix d'émission de dix-huit **(18)** dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **250 000** actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectuera de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Leasing ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **250 000** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes et ce, **du 25/08/2017 au 11/09/2017 inclus**¹.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Attijari Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de dix **(10)** dinars représentant le nominal de l'action majoré de huit **(08)** dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la

- Suite -

souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas **(03)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **04015101004959352883**, ouvert auprès d'Attijari bank, Agence Les Berges du Lac sise au Rue du Lac d'Annecy, 1053, les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017 à 16H** à Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Attijari Intermédiation), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les **250 000** actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2017**.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droit attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfiques à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfiques distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Attijari Leasing sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

- Suite -

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les **2 500 000** actions anciennes composant le capital actuel d'Attijari Leasing inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/08/2017**, droit de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus².

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code

ISIN TN0006610463 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN **TN0006610455** durant la période de souscription préférentielle soit du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus³.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Attijari Intermédiation-intermédiaire en Bourse.

^{2,3}Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 02/08/2017 sous le n°17-0976, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

La Société Tunisienne de Verrerie SOTUVER

Société Anonyme au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie
RC : B061252004; Tel : 72 640 650 ; Fax : 72 640 701

▪ **Décisions à l'origine de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le **06/09/2016**, a décidé de procéder à une augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de **1 635 216** dinars pour le porter de **23 438 096** dinars à **25 073 312** dinars, et ce par l'émission de **1 635 216** actions nouvelles à raison de **trois (03)** actions nouvelles pour **quarante-trois (43)** anciennes.

Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,500** dinars l'action, soit 1 dinar de valeur nominale et **2,500** dinars de prime d'émission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, conformément à l'article 298 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales que les actions non souscrites dans les délais légaux seront offertes au public. Elle a également donné pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentations du capital.

▪ **But de l'émission**

L'augmentation de capital servira à financer une partie d'un important programme d'investissement avoisinant les 11 millions de dinars qui porte essentiellement sur :

- le renouvellement et l'augmentation de la capacité de production de 20% du four n°1;
- la révision des machines ;
- la construction d'une zone de stockage ;
- le développement d'un nouveau procédé de production pressé-soufflé cols étroits NNPB (Narrow Neck Press & Blow).

- Suite -

▪ **Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de **1 635 216** dinars par souscription en numéraire et par émission de **1 635 216** actions nouvelles. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

▪ **Prix de l'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **3,500 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **2,500 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois **(03)** actions nouvelles pour quarante-trois **(43)** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription**

La souscription aux **1 635 216** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (03) actions nouvelles pour quarante-trois (43) actions anciennes, et ce, du **28/08/2017 au 11/09/2017** inclus¹.

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits

- Suite -

▪ **Souscription publique :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public pendant 3 jours ouvrables du **13/09/2017 au 15/09/2017** inclus.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

▪ **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOTUVER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, BMCE Capital Securities est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,500 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **2,500 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° **8003000513201034193** ouvert auprès de la BIAT agence Centre d'Affaires Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

▪ **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017 à 17h00** à BMCE Capital Securities, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BMCE Capital Securities), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

- Suite -

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le Bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

▪ **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BMCE Capital Securities en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

▪ **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires, détenteurs des **23 438 096** actions composant le capital actuel, et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

▪ **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2017**.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

▪ **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

▪ **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

▪ **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

- Suite -

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de **5%**. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

▪ **Marché des titres**

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

▪ **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les **23 438 096** actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **28/08/2017**, droits de souscription détachés.

▪ **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites**

Les **1 635 216** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

▪ **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

▪ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

▪ **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560205** » durant la période de souscription préférentielle soit du **28/08/2017 au 11/09/2017** inclus.

²Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560213** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

- Suite -

Le registre des actionnaires est tenu par BMCE Capital Securities -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente augmentation de capital visé en date du 14/08/2017 sous le numéro 17-0977 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la SOTUVER : Nouvelle Zone Industrielle Djbel El Oust K21 Route de Zaghouan Délégation Bir M'Chargua 1111 BP n° 48 Gouvernorat de Zaghouan, de BMCE Capital Securities, Intermédiaire en Bourse, Yasmine Tower Bloc C 6^{ème} étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1082 Tunis- et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque de l'Habitat -BH-

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

Le Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat a décidé de convoquer les actionnaires de la banque pour le **07 septembre 2017** en Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur la proposition d'augmentation de capital à effectuer simultanément :

- Par incorporation de réserves et la distribution de 6 800 000 actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) anciennes.
- En numéraire à hauteur de 34 Millions de Dinars par la création de 6 800 000 actions à souscrire à raison d'une (1) action nouvelle souscrite pour cinq (5) anciennes ; à émettre au prix de 15 Dinars (5 dinars de nominal majorée d'une prime d'émission de dix 10 dinars).

Le capital social passera ainsi de 170 Millions de Dinars à 238 Millions de Dinars.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendront le jeudi 31 août 2017 respectivement à 10 heures et à 11 heures, et ce, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, les berges du Lac-Tunis- à l'effet de délibérer sur les questions portées aux ordres du jour suivants :

I - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1- Modification des articles 2, 7 et 29 des Statuts ;
- 2- Approbation des nouveaux Statuts mis à jour ;
- 3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

II-Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2016 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016 ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- 7- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016 ;
- 8- Ratification de la cooptation des deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 9- Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à ces deux assemblées, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis au : Rue 8612, impasse n° : 3, local n° : 9 – Charguia 1 – Tunis.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 17 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,304%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,347%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,391%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,434%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,455%	999,042
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,478%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,521%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,695%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,831%	996,203
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,901%	927,375
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,008%	992,225
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,408%	979,275
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,697%	966,635
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,804%	968,371
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,623
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,715
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,544
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	935,946
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	941,792
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,298
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	934,178
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	929,878
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	925,906
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		910,773
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,249
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,549
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	915,014
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,877

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,583		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,957		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,563		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,020		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,731		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,544		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,150		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,037		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,561		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,748		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,585		
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,822		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	519,407		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,468		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	129,909		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	139,571		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	121,514		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,238		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	154,942		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,258		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,004		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,686		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,490		
24	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,767		
25	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,979		
26	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,357		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
27	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution		
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 281,423		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,323		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,317		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,504		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,824		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 321,956		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 252,177		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,643	2,651		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,288		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,236		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106		
40	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,116		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,117		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,773		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,157		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,229		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
46	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,685
47	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,800
48	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,741
49	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,943
50	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,575
51	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,744
52	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,085
53	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,543
54	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,621
55	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,884
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,724
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,082
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,281
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,660
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,665
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,279
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,904
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,204
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,469
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,026
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,339
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,499
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,016
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,150

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,465	10,466
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,203	102,215
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,538	102,550
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,592	103,602
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,281	10,282
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,622	58,318
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	102,203	102,246
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,390	17,396
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	291,890	292,758
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,629	29,603
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 325,321	2 328,366
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,949	72,006
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,297	54,282
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,560	105,673
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,918	92,079
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,751	10,708
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,494	11,430
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,257	14,180
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,775	12,731
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,832	13,837
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,130	12,135
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	148,017	148,250
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,949	141,076
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,249	9,238
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,188	102,980
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	84,959	85,015
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,281	88,360
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,269	97,322
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	99,031	99,202
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,922	96,532
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,338	10,345
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	105,395	105,516
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	148,280	148,726
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,859	105,668
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,457	106,044
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,179	206,155
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,889	185,775
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,834	156,970
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,517	22,444
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	145,301	145,409
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,642	124,848
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 210,966	9 180,202
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,812	82,896
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	992,693	992,072
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5568,076	5584,330
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5064,133	5062,224
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,241	100,313
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,726	113,599
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 862,149	10 860,473

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite du changement de la dénomination sociale de la « STUSID BANK » en «TUNISIAN SAUDI BANK –TSB- et par l'insertion de la « Société Africaine Distribution Autocar -ADA-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du

					Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017, accompagnés de l'Avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) et Mr Walid MOUSSA (Société Mourad GUELLATY et Associés).

BILAN : ACTIFS période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2017 (Chiffres en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2017	Au 30 Juin 2016	Au 31 Décembre 2016
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	(1)	2 212 443	2 152 755	2 212 443
Moins : amortissements		-2 132 228	-2 071 443	-2 099 149
		80 215	81 312	113 294
Immobilisations corporelles	(1)	111 567 860	106 898 822	110 268 971
Moins : amortissements		-82 514 718	-77 451 774	-79 651 872
		29 053 142	29 447 048	30 617 099
Immobilisations financières	(2)	979 664	921 403	979 664
Moins : provisions		-131 322	-131 322	-131 322
		848 342	790 081	848 342
Total des Actifs immobilisés		29 981 699	30 318 441	31 578 735
Autres actifs non courants				
Total des actifs non courants		29 981 699	30 318 441	31 578 735
Actifs courants				
Stocks	(3)	4 866 389	4 978 642	4 904 047
Moins : provisions		-111 000	-157 005	-94 905
		4 755 389	4 821 637	4 809 142
Clients et comptes rattachés	(4)	38 141 879	32 269 126	39 154 189
Moins : provisions		-1 107 481	-1 416 583	-1 041 481
		37 034 398	30 852 543	38 112 708
Autres actifs courants	(5)	8 316 056	7 795 238	1 659 256
Moins : provisions		-90 763	-90 763	-90 763
		8 225 293	7 704 475	1 568 493
Placements et autres actifs financiers	(6)	8 053	65 814	7 428
Moins : provisions		8 053	65 814	7 428
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	269 198	1 756 858	648 987
Total des actifs courants		50 292 331	45 201 327	45 146 758
TOTAL DES ACTIFS		80 274 030	75 519 768	76 725 493

BILAN : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2017
(Chiffres en Dinars)

Notes	Au 30 Juin 2017	Au 30 Juin 2016	Au 31 Décembre 2 016
Capitaux propres			
Capital social	36 476 100	35 336 225	35 336 225
Réserves	3 658 174	3 813 451	3 813 451
Subventions d'investissements	790 102	1 087 462	935 336
Fonds Social	87 266	98 961	52 781
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	41 011 642	40 336 099	40 137 793
Résultat de l'exercice	3 252 451	3 702 521	6 264 358
dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)	-	531 000	1 135 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	44 264 093	44 038 620	46 402 151
(8)			
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	301 406	234 007	258 406
Autres passifs financiers	12 145 931	12 011 215	12 096 698
Provisions	67 735	67 735	67 735
Total des passifs non courants	12 515 072	12 312 957	12 422 839
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9 715 466	5 981 695	10 862 338
Autres passifs courants	9 044 759	8 926 401	4 196 672
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 734 640	4 260 095	2 841 493
Total des passifs courants	23 494 865	19 168 191	17 900 503
Total des passifs	36 009 937	31 481 148	30 323 342
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	80 274 030	75 519 768	76 725 493

ETAT DE RESULTAT
période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2017
(Chiffres en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2 017	Au 30 Juin 2016	Au 31 Décembre 2 016
Revenus	(13)	14 820 424	14 316 422	28 701 586
Coût des ventes	(14)	-10 976 217	-10 674 491	-21 190 392
Marge brute		3 844 207	3 641 931	7 511 194
Autres produits d'exploitation	(15)	179 953	300 878	641 381
Frais de distribution	(16)	-518 153	-320 174	-1 030 993
Frais d'administration	(17)	-1 128 461	-1 021 288	-1 524 958
Autres charges d'exploitation		-172 263	-223 820	-528 840
Résultat d'exploitation		2 205 283	2 377 527	5 067 784
Charges financières nettes	(18)	562 618	751 823	1 476 808
Produits des placements				
Produits des participations	(19)	1 162 500	1 170 000	1 169 906
Autres gains ordinaires				49 716
Autres pertes ordinaires				
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 930 401	4 299 350	7 764 214
Impôt sur les sociétés	(20)	-677 950	-596 829	-1 221 919
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 252 451	3 702 521	6 542 295
Eléments extraordinaires				-277 937
Résultat net de l'exercice		3 252 451	3 702 521	6 264 358

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
 période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2017
 (Chiffres en Dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2 017	Au 30 Juin 2 016	Au 31 Décembre 2 016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		17 299 958	21 345 669	42 670 439
Intérêts reçus		12	6	18
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-13 854 334	-13 139 042	-25 673 292
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(21)	-2 784 633	-2 938 865	-4 174 842
Intérêts payés	(22)	-100 300	-4 181	-270 555
Décaissements provenant des placements à court terme				
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		560 703	5 263 587	12 551 768
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23)	-2 054 019	-1 582 877	-4 392 942
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles				5 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières				
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières				
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 054 019	-1 582 877	-4 387 942
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions payés		-840 725	-2 781 515	-6 814 945
Dividendes et autres distributions reçus			1 169 905	1 169 906
Encaissement provenant des subventions d'Investissements				
Encaissement d'emprunts	(24)	2 650 000	1 850 000	7 450 000
Remboursement d'emprunts	(25)	-2 650 000	-1 950 000	-9 054 893
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-840 725	-1 711 610	-7 249 932
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(26)	2 459		-44 069
Variation de trésorerie		-2 331 582	1 969 100	869 825
Trésorerie au début de l'exercice		648 987	-220 838	-220 838
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(27)	-1 682 595	1 748 262	648 987

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 JUIN 2017

Période allant du 01 Janvier au 30 Juin 2017							
PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 30 Juin			31-12-2016
				2 017	2 016		
Revenus et autres produits	14 820 424	Déstockage de production		2 530 746			
Total	14 820 424	Total		2 530 746	Production	12 289 678	11 673 203
Production	12 289 678	Achats consommés		4 109 135	Marge sur coût matières	8 180 543	7 761 952
Total	12 289 678	Total		4 109 135			15 140 580
Marge sur coût matières	8 180 543	Autres charges externes		1 847 919			
Total	8 180 543	Total		1 847 919	Valeur Ajoutée Brute	6 332 624	6 253 458
Valeur Ajoutée Brute	6 332 624	Impôts et taxes		33 136			
Total	6 332 624	Charges de personnel		2 261 191			
Excédent brut d'exploitation	4 038 297	Total		2 294 327	Excédent brut d'exploitation	4 038 297	4 055 428
Autres produits ordinaires	179 953	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 881 474				
Produits des participations	1 162 500	Charges Diverses	131 493				
Produits Financiers	1 210 196	I/S	677 950				
Total	6 590 946	Charges financières	647 578				
Résultat positif des activités ordinaires	3 252 451	Total	3 338 495		Résultat des activités ordinaires	3 252 451	3 702 521
		Effet modifications comptables			Résultat net après modifications comptables	3 252 451	3 702 521
							6 264 358

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 30 JUIN 2017

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	10 976 217	6 613 624	1 518 250	1 625 218	1 219 125	
Frais de distribution	518 153	21 704	226 653	74 018	195 778	
Frais d'administration	1 128 461	4 554	516 288	182 238	425 381	
Autres charges d'exploitation	172 263				172 263	
I/S	677 950				677 950	
Total	13 473 044	6 639 882	2 261 191	1 881 474	2 690 497	

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

NOTES AUX ETATS FINANCIERS : Situation intermédiaire au 30 Juin 2017
MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2017.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisitions	Virements de compte à compte	Cession	Valeurs brutes au 30/06/2017
Immobilisations incorporelles	2 212 443	-	-	-	2 212 443
Logiciels	2 192 443	-	-	-	2 192 443
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	110 268 971	1 298 889	-	-	111 567 860
Terrains	909 214	-	-	-	909 214
Constructions	4 218 542	9 300	-	-	4 227 842
Matériel et outillage	44 967 974	5 801	530 225	-	45 504 000
Matériel de transport	3 360 874	43 001	-	-	3 403 875
M.M.B & A.A.I	15 279 148	3 930	389 582	-	15 672 660
Emballages	39 220 137	-	129 328	-	39 349 465
Immobilisations encours	2 313 082	1 236 857	<1 049 135>	-	2 500 804
Total	112 481 414	1 298 889	-	-	113 780 303

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2016	Dotations (a)	Autres variations	Amortissements au 30/06/2017
Immobilisations incorporelles	2 099 149	33 079	-	2 132 228
Logiciels	2 099 149	33 079	-	2 132 228
Fonds de commerce	-	-	-	0
Immobilisations corporelles	79 651 872	2 862 846	-	82 514 718
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 148 232	81 218	-	2 229 450
Matériel et outillage	32 198 082	1 299 974	-	33 498 056
Matériel de transport	2 725 114	119 488	-	2 844 602
M.M.B & A.A.I	10 901 278	581 182	-	11 482 460
Emballages	31 679 166	780 984	-	32 460 150
Immobilisations encours	-	-	-	-
Total	81 751 021	2 895 925	-	84 646 946

(a) Les frais d'amortissement des immobilisations engagés par Air Liquide Tunisie en lieu et place de Air Liquide Tunisie Services et de SPECNA ont été refacturés au 30 Juin 2017 et ont été présentés en déduction du compte dotation aux amortissements pour des montants respectifs de 980 731 DT et 115 816 DT.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Titres de participation (a)	754 046	754 046	754 046
Autres Prêts à plus d'un an	50 000	50 000	50 000
Prêts au personnel (b)	60 636	2 375	60 636
Dépôts et cautionnements	114 982	114 982	114 982
Total brut	979 664	921 403	979 664
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>	<131 322>
Total net	848 342	790 081	848 342

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Matières premières	336 958	393 061	380 485
Matières consommables	3 468 984	3 702 539	3 641 715
Gaz fabriqués	1 050 330	853 072	868 891
Marchandises en transit	10 117	29 970	12 956
Total brut	4 866 389	4 978 642	4 904 047
Provision pour dépréciation des stocks	<111 000>	<157 005>	<94 905>
Total net	4 755 389	4 821 637	4 809 142

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Air Liquide Tunisie Services	33 926 603	28 640 840	35 745 479
Autres clients	4 215 276	3 628 286	3 408 710
Total brut	38 141 879	32 269 126	39 154 189
Provision pour dépréciation des clients	<1 107 481>	<1 416 583>	<1 041 481>
Total net	37 034 398	30 852 543	38 112 708

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Charges payées ou comptabilisées d'avance	121 121	116 980	151 568
Sociétés du Groupe (a)	18 562	516 054	664 652
Consignations en douane	56 500	22 400	39 690
Produits à recevoir (b)	6 661 153	5 801 525	163 747
TVA	546 463	407 221	-
Autres comptes d'actifs courants	912 257	931 058	639 599
Total brut	8 316 056	7 795 238	1 659 256
Provision pour dépréciation des autres actifs	<90 763>	<90 763>	<90 763>
Total	8 225 293	7 704 475	1 568 493

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

(b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre du premier semestre de l'exercice 2017 pour un montant de 4 209 177 DT ainsi que les intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 977 283 DT.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	2 178	63 636	5 250
Titres de placement	5 875	2 178	2 178
Total brut	8 053	65 814	7 428

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Banque de Tunisie	256 780	1 720 323	580 660
UBCI	2 526	3 125	2 689
Autres établissements bancaires	2 840	30 028	62 608
Caisses	7 052	3 382	3 030
Total	269 198	1 756 858	648 987

BILAN - PASSIF**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 Juin 2017 se détaille comme suit :

Rubriques		Au 31 décembre 2016 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2016 (conformément à l'AGO du 13 Juin 2017)	Autres variations	Au 30 Juin 2017
Capital social	(a)	35 336 225	-	1 139 875	36 476 100
Réserve légale		3 411 775	121 848		3 533 623
Fond Social		52 781	50 000	<15 515>	87 266
Autres réserves		401 676	<272 250>	<4 875>	124 551
Subvention d'investissement		935 336	-	<145 234>	790 102
Résultat de l'exercice		6 264 358	<6 264 358>	3 252 451	3 252 451
Compte spécial d'investissement		-	1 135 000	<1 135 000>	-
Total		46 402 151	<5 229 760>	3 091 702	44 264 093

(a) Le capital est divisé en 1 459 044 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Juin 2017 statuant sur les états Financiers de 2016.

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Fournisseurs d'exploitation	5 826 012	3 547 804	6 583 582
Fournisseurs d'immobilisation	572 037	64 942	1 325 150
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de garanties	121 141	103 600	146 868
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	3 190 654	1 846 243	2 794 512
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	5 622	419 106	12 226
Total	9 715 466	5 981 695	10 862 338

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Charges à payer	160 515	190 241	700 089
C.N.S.S.	392 197	339 195	403 995
Compte courant actionnaires	(a) 4 473 414	4 117 807	84 377
Société du Groupe	(b) -	2 405	37 641
Impôts et taxes	885 590	583 759	1 544 784
Autres créditeurs	3 133 043	3 692 994	1 425 786
Total	9 044 759	8 926 401	4 196 672

(a) Dont dividendes à payer suite à l'AGO du 13 Juin 2017 de 4 389 036 DT.

(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Banque de Tunisie	1 949 405	8 457	-
BIAT	2 388	-	-
UBCI	-	139	-
Echéance Emprunts à moins d'un an	2 782 847	4 251 499	2 841 493
Total	4 734 640	4 260 095	2 841 493

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant le premier semestre de l'année 2017.

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Chiffre d'affaires	14 820 424	14 316 422	28 701 586

NOTE 14 : COUT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Achats consommés	6 613 624	6 523 711	13 543 037
Frais de personnel	1 518 250	1 579 621	2 965 564
Services extérieurs	1 219 125	919 332	1 969 844
Amortissements et provisions	1 625 218	1 651 827	2 711 947
Total	10 976 217	10 674 491	21 190 392

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Location	24 784	24 095	46 487
Produits divers d'exploitation	9 935	124 657	290 642
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	145 234	152 126	304 252
Total	179 953	300 878	641 381

NOTE 16 : COUTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Achats non stockés	21 704	24 992	15 374
Frais de personnel	226 653	144 339	389 793
Services extérieurs	195 778	76 978	432 310
Amortissements et provisions	74 018	73 865	193 516
Total	518 153	320 174	1 030 993

NOTE 17 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Frais du personnel administratif	516 288	434 327	577 280
Services extérieurs	425 381	383 520	552 492
Achats non stockés	4 554	5 767	2 595
Amortissements et provisions	182 238	197 674	392 591
Total	1 128 461	1 021 288	1 524 958

NOTE 18 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Charges financières	<647 578>	<277 232>	<914 168>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<56 637>	<52 000>	<139 023>
Intérêts des emprunts	<67 202>	<86 824>	<221 887>
Escompte	-	<4 181>	<8 510>
Pertes de change	<523 739>	<134 227>	<544 748>
Produits financiers	1 210 196	1 029 055	2 390 976
Intérêts de retard (a)	977 283	933 013	1 954 566
Intérêts créditeurs des comptes courants	12	6	18
Gain de change	232 901	96 036	436 392
Produits financiers nets	562 618	751 823	1 476 808

(a) Ce poste correspond au montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 19 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2016.

NOTE 20 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 21 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 22 : INTERETS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 23 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre de l'exercice 2017.

NOTE 24 : ENCAISSEMENT EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le montant du crédit de financement de stock contracté auprès de la BT pour un montant total de 2 650 000 DT.

NOTE 25 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le remboursement du crédit à court terme de financement auprès de la BT.

NOTE 26 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 27 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Banque de Tunisie	<1 692 625>	1 711 866	580 660
UBCI	2 526	2 986	2 689
Autres établissements bancaires	452	30 028	62 608
Caisses	7 052	3 382	3 030
Total	<1 682 595>	1 748 262	648 987

NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	30-juin-17	30-juin-16	31-déc.-16
Cautions douanières	210 560	218 660	32 060
Cautions sur marchés	12 035	12 035	12 035
Total	222 595	230 695	44 095

Monsieur le Président du Conseil d'Administration
Société AIR LIQUIDE TUNISIE SA
37, Rue des entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 ARIANA

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA arrêtés au 30 juin 2017, joints au présent rapport, et comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

Fait à Tunis le, 9 Août 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Société Mourad Guellaty et Associés

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Walid MOUSSA

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV–CROISSANCE» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.195.952, un actif net de D : 14.172.275 et un bénéfice de la période de D : 1.027.526.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV–CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°7 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 6.954, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017 s'élève à D : 13.832.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	9 736 752,543	8 953 952,888	9 109 326,969
Actions et droits rattachés		8 798 259,114	8 079 549,898	8 194 176,377
Obligations et valeurs assimilées		241 201,000	257 312,000	263 721,000
Titres OPCVM		697 292,429	617 090,990	651 429,592
Placements monétaires et disponibilités		3 273 306,599	2 985 076,883	3 418 328,872
Placements monétaires	5	3 273 150,592	2 968 104,923	3 418 128,980
Disponibilités		156,007	16 971,960	199,892
Créances d'exploitation	6	1 185 892,558	1 009 703,205	697 000,579
TOTAL ACTIF		14 195 951,700	12 948 732,976	13 224 656,420
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	23 676,380	16 514,523	18 469,334
TOTAL PASSIF		23 676,380	16 514,523	18 469,334
ACTIF NET				
Capital	8	13 881 124,744	12 684 704,492	12 835 462,218
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,208	13,208	13,208
Sommes distribuables de l'exercice en cours		291 108,368	247 500,753	370 711,660
ACTIF NET		14 172 275,320	12 932 218,453	13 206 187,086
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 195 951,700	12 948 732,976	13 224 656,420

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	9	226 562,610	300 222,780	227 222,285	253 846,901	374 373,514
Dividendes		223 394,610	293 890,780	223 960,285	247 194,901	361 312,514
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 168,000	6 332,000	3 262,000	6 652,000	13 061,000
Revenus des placements monétaires	10	31 820,355	62 410,349	28 878,462	58 332,374	119 130,597
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		258 382,965	362 633,129	256 100,747	312 179,275	493 504,111
Charges de gestion des placements	11	(23 483,061)	(46 349,416)	(22 988,474)	(45 927,736)	(92 440,183)
REVENU NET DES PLACEMENTS		234 899,904	316 283,713	233 112,273	266 251,539	401 063,928
Autres charges	12	(7 691,620)	(12 744,536)	(8 924,099)	(17 578,677)	(29 142,649)
Contribution conjoncturelle	7	(6 954,402)	(13 832,382)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		220 253,882	289 706,795	224 188,174	248 672,862	371 921,279
Régularisation du résultat d'exploitation		(59,015)	1 401,573	(1 619,657)	(1 172,109)	(1 209,619)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		220 194,867	291 108,368	222 568,517	247 500,753	370 711,660
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		59,015	(1 401,573)	1 619,657	1 172,109	1 209,619
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		705 853,582	633 918,291	(320 548,061)	164 822,361	297 430,766
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		102 105,741	146 186,239	23 764,118	103 017,890	122 593,601
Frais de négociation de titres		(686,726)	(970,507)	(187,596)	(715,926)	(825,816)
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>1 027 526,479</u>	<u>1 068 840,818</u>	<u>(72 783,365)</u>	<u>515 797,187</u>	<u>791 119,830</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 027 526,479	1 068 840,818	(72 783,365)	515 797,187	791 119,830
Résultat d'exploitation	220 253,882	289 706,795	224 188,174	248 672,862	371 921,279
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	705 853,582	633 918,291	(320 548,061)	164 822,361	297 430,766
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	102 105,741	146 186,239	23 764,118	103 017,890	122 593,601
Frais de négociation de titres	(686,726)	(970,507)	(187,596)	(715,926)	(825,816)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(370 682,660)	-	(332 998,120)	(332 998,120)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 927,400)	267 930,076	(223 559,436)	20 522,750	19 168,740
Souscriptions					
- Capital	3 961,980	313 524,684	255,500	233 271,500	233 271,500
- Régularisation des sommes non distribuables	94,485	(292,531)	12,321	10 459,459	10 459,459
- Régularisation des sommes distribuables	87,960	2 689,898	0,503	619,551	619,551
Rachats					
- Capital	(6 603,300)	(46 223,100)	(212 065,000)	(212 065,000)	(213 342,500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(321,550)	(480,550)	(10 142,600)	(10 142,600)	(10 181,600)
- Régularisation des sommes distribuables	(146,975)	(1 288,325)	(1 620,160)	(1 620,160)	(1 657,670)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 024 599,079	966 088,234	(296 342,801)	203 321,817	477 290,450
ACTIF NET					
En début de période	13 147 676,241	13 206 187,086	13 228 561,254	12 728 896,636	12 728 896,636
En fin de période	14 172 275,320	14 172 275,320	12 932 218,453	12 932 218,453	13 206 187,086
NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	49 617	48 595	49 429	48 517	48 517
En fin de période	49 607	49 607	48 600	48 600	48 595
VALEUR LIQUIDATIVE	285,691	285,691	266,095	266,095	271,760
TAUX DE RENDEMENT	7,81%	7,93%	(0,57%)	4,04%	6,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2017.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 juin 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 9.736.752,543 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2017	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 194 691,463	8 798 259,114	62,08%
Actions		4 187 103,588	8 776 215,694	61,93%
Actions BIAT	13 480	342 511,368	1 407 088,911	9,93%
Actions Placements de Tunisie	23 715	462 794,827	853 977,150	6,03%
Actions UIB	64 000	691 456,000	1 403 072,000	9,90%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	546 278,400	3,85%
Actions BH	19 000	138 256,062	504 868,000	3,56%
Actions ATTIJARI BANK	42 200	387 786,746	1 394 963,200	9,84%
Actions Amen Bank	23 438	189 845,781	539 964,644	3,81%
Actions AIR Liquide	4 309	457 949,637	448 136,000	3,16%
Actions BTE	1 555	29 671,220	23 713,750	0,17%
Actions CIL	19 484	72 597,890	300 053,600	2,12%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	55 694,520	0,39%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 578,304	0,11%
Actions UBCI	989	38 894,871	23 983,250	0,17%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	120 195,190	0,85%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	243 800,000	1,72%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	36 748,780	0,26%
Actions S.F.B.T	35 935	401 432,480	701 343,395	4,95%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	156 756,600	1,11%
Droits		7 587,875	22 043,420	0,16%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	0,000	1,800	0,00%
Actions Amen Bank DA	23 438	7 582,107	22 031,720	0,16%
Actions SICAV		699 229,955	697 292,429	4,92%
SICAV RENDEMENT	6 918	699 229,955	697 292,429	4,92%
Obligations des sociétés		240 000,000	241 201,000	1,70%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	240 000,000	241 201,000	1,70%
TOTAL GENERAL		5 133 921,418	9 736 752,543	68,70%
Pourcentage par rapport au total des actifs				68,59%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 3.273.150,592 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 269 000,000	1 274 057,688		8,99%
Compte à terme au 01/07/2017 (au taux de 3,790 %)	16 000,000	16 124,855	N° 001327	0,11%
Compte à terme au 02/07/2017 (au taux de 3,790 %)	126 000,000	126 931,530	N° 082142	0,90%
Compte à terme au 02/07/2017 (au taux de 3,790 %)	219 000,000	220 619,088	N° 082101	1,56%
Compte à terme au 02/07/2017 (au taux de 3,790 %)	86 000,000	86 635,806	N° 082088	0,61%
Compte à terme au 02/07/2017 (au taux de 3,790 %)	19 000,000	19 140,469	N° 082032	0,14%
Compte à terme au 03/07/2017 (au taux de 3,790 %)	57 000,000	57 416,672	N° 081877	0,41%
Compte à terme au 04/07/2017 (au taux de 3,790 %)	31 000,000	31 224,036	N° 081967	0,22%
Compte à terme au 05/07/2017 (au taux de 3,790 %)	55 000,000	55 392,914	N° 081805	0,39%
Compte à terme au 05/07/2017 (au taux de 3,790 %)	60 000,000	60 428,633	N° 081808	0,43%
Compte à terme au 15/09/2017 (au taux de 4,330 %)	55 000,000	55 078,296	N° 081787	0,39%
Compte à terme au 15/09/2017 (au taux de 4,330 %)	15 000,000	15 021,353	N° 081965	0,11%
Compte à terme au 27/09/2017 (au taux de 4,330 %)	130 000,000	130 037,013	N° 081944	0,92%
Compte à terme au 29/09/2017 (au taux de 4,330 %)	74 000,000	74 007,023	N° 081873	0,52%
Compte à terme au 30/09/2017 (au taux de 4,330 %)	326 000,000	326 000,000	N° 001432	2,30%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 998 077,868	1 999 092,904		14,11%
Certificat de dépôt au 04/07/2017 (au taux de 4,330 %)	999 038,934	999 621,207	Banque de Tunisie	7,05%
Certificat de dépôt au 05/07/2017 (au taux de 4,330 %)	499 519,467	499 759,878	Banque de Tunisie (a)	3,53%
Certificat de dépôt au 06/07/2017 (au taux de 4,330 %)	499 519,467	499 711,819	Banque de Tunisie (b)	3,53%
TOTAL	3 267 077,868	3 273 150,592		23,10%
Pourcentage par rapport au total des actifs		23,06%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 juin 2017 un montant de D : 1.185.892,558 contre D : 1.009.703,205 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Cessions titres à encaisser	38 384,790	984 953,185	6 134,637
Comptes à terme échus à encaisser	1 138 000,000	-	685 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	8 696,938	-	5 055,112
Dividendes à encaisser	810,830	24 750,020	810,830
TOTAL	<u>1 185 892,558</u>	<u>1 009 703,205</u>	<u>697 000,579</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2017 un montant de D : 23.676,380 contre D : 16.514,523 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	1 134,800	1 076,273	1 121,266
Etat, retenue à la source	3 522,459	3 448,271	3 502,638
Commissaire aux comptes	4 786,739	11 589,979	13 445,430
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
Contribution conjoncturelle (*)	13 832,382	-	-
TOTAL	<u>23 676,380</u>	<u>16 514,523</u>	<u>18 469,334</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV CROISSANCE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 27.894, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre 2017 s'est élevée à D : 6.954,402, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 13.832,382.

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/06/2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	313 524,684
Nombre de titres émis	1 187
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(46 223,100)
Nombre de titres rachetés	(175)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	633 918,291
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	146 186,239
Frais de négociation de titres	(970,507)
Régularisation des sommes non distribuables	(773,081)

Capital au 30-06-2017

Montant	13 881 124,744
Nombre de titres	49 607
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 226.562,610 pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, contre D : 227.222,285 pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<u>Dividendes</u>					
- des actions	223 394,610	270 220,610	200 725,669	223 960,285	338 077,898
-des titres OPCVM	-	23 670,170	23 234,616	23 234,616	23 234,616
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
- intérêts	3 168,000	6 332,000	3 262,000	6 652,000	13 061,000
TOTAL	226 562,610	300 222,780	227 222,285	253 846,901	374 373,514

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 31.820,355 contre D : 28.878,462 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts sur comptes à terme	15 747,517	31 284,662	13 813,611	28 113,216	58 199,438
Intérêts sur certificats de dépôt	16 072,838	31 125,687	15 064,851	30 219,158	60 931,159
TOTAL	31 820,355	62 410,349	28 878,462	58 332,374	119 130,597

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 23.483,061 contre D : 22.988,474 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Commission de gestion	20 128,338	39 728,072	19 704,409	39 366,638	79 234,452
Rémunération du dépositaire	3 354,723	6 621,344	3 284,065	6 561,098	13 205,731
TOTAL	23 483,061	46 349,416	22 988,474	45 927,736	92 440,183

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 7.691,620 contre D : 8.924,099 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Redevance CMF	3 354,723	6 621,344	3 284,065	6 561,098	13 205,731
Honoraires commissaire aux comptes	2 767,761	3 270,231	4 095,000	8 190,000	10 045,029
Rémunération du PDG	1 200,000	2 400,000	1 199,578	2 399,578	4 800,000
TCL	369,136	452,961	304,656	387,201	1 051,089
Autres	-	-	40,800	40,800	40,800
TOTAL	7 691,620	12 744,536	8 924,099	17 578,677	29 142,649

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 juin 2017, qui font apparaître un actif net de **6.064.039** dinars pour un capital de **5.953.166** dinars et une valeur liquidative égale à **102,379** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 juin 2017 à **6.999.193** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **6.925.004** dinars, soit 98,94 % de valeurs mobilières et de **74.169** dinars soit 1,06% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 11,47% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 6 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la **Millenium obligataire SICAV** au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **32 224**dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 20 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2017

(Unité : en dinars)

ACTIF	Note	AU 30/06/2017	AU 30/06/2016	AU 31/12/2016
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	6 925 004	10 101 039	10 342 666
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		278 972	304 201	330 854
b - Obligations et valeurs assimilées		6 646 032	9 796 838	10 011 812
c - Autres valeurs		0	0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	74 169	1 274 752	1 022 720
a - Placements monétaires		0	495 808	996 507
b - Disponibilités		74 169	778 943	26 213
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0	0
a - Dividendes et intérêts à recevoir		0	0	0
b - titres de créance échus		0	0	0
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	20	20
a - Débiteurs divers		20	20	20
b - Immobilisations nettes		0	0	0
TOTAL ACTIF		6 999 193	11 375 811	11 365 406
PASSIF				
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées*	4.1.4	901 689	896 892	897 840
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	11 635	20 272	21 841
PA 3 - Autres créditeurs divers*	4.1.6	21 830	15 138	4 571
TOTAL PASSIF		935 154	932 302	924 252
ACTIF NET				
CP 1 – Capital	4.1.7	5 953 166	10 247 313	10 058 303
CP 2 - Sommes distribuables		110 873	196 197	382 851
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		40	31	31
b - Sommes distribuables de la période		110 833	196 165	382 820
ACTIF NET		6 064 039	10 443 509	10 441 154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 999 193	11 375 811	11 365 406

*La colonne comparative du 30 juin 2016 a été retraitée pour le besoin de comparabilité. La dette sur pension livrée présentée initialement au niveau de la rubrique « créditeurs divers » a été reclassée dans une rubrique spécifique

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2017
(Unité : en dinars)

	Note	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	88 104	198 640	122 160	255 385	513 905
a - Dividende		3 403	3 403	0	0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		84 701	195 237	122 160	255 385	513 905
c - Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	474	9 520	8 785	16 096	41 227
a - Revenus des bons de trésor		0	0	0	0	0
b - Revenus des certificats de dépôt		0	5 406	8 785	15 575	28 317
c - Intérêts sur comptes courants		474	474	0	521	521
d - Revenus des comptes de dépôt		0	0	0	0	1 913
e - Revenu des autres placements monétaires		0	3 640	0	0	10 476
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		88 578	208 161	130 946	271 481	555 132
CH 1 - Intérêts des mises en pension*	4.2.3	(11 270)	(21 668)	(1 602)	(1 602)	(25 011)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(11 635)	(17 130)	(20 272)	(41 840)	(82 737)
REVENU NET DES PLACEMENTS		65 673	169 362	109 072	228 039	447 384
CH 3 Autres charges*	4.2.5	(11 050)	(22 655)	(4 338)	(8 970)	(17 726)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 623	146 707	104 734	219 069	429 658
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(11 429)	(35 875)	(17 619)	(22 903)	(46 839)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		43 194	110 833	87 116	196 165	382 820
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11 429	35 875	17 619	22 903	46 839
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(10 076)	(24 997)	(5 053)	(9 653)	(17 481)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(10 076)	(12 761)	(5 053)	32 118	17 964
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	(11 186)	0	(41 570)	(34 999)
Frais de négociation de titres		0	(1 050)	0	(201)	(445)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		44 547	121 710	99 681	209 416	412 178

*Les colonnes comparatives pour les périodes allant du 01.01.2016 au 30.06.2016 et du 01.04.2016 au 30.06.2016 ont été retraitées pour le besoin de comparabilité. Les intérêts courus sur pension livrée ont été reclassés de la rubrique "Autres Charges" à la rubrique "Intérêts des mises en pension"

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Juin 2017

(Unité : en dinars)

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET					
<u>RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	44 547	121 710	99 682	209 416	412 178
a - Résultat d'exploitation	54 623	146 707	104 734	219 069	429 658
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	(10 076)	(12 761)	(5 053)	32 118	17 964
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	0	(11 186)	0	(41 570)	(34 999)
d - Frais de négociation de titres	0	(1 050)	0	(201)	(445)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(239 540)	(239 540)	(443 009)	(443 009)	(443 009)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(828 024)	(4 259 285)	(1 011 499)	(2 539 407)	(2 744 525)
a - Souscriptions	257 300	1 415 548	7 926 839	13 796 417	27 885 144
- Capital	251 500	1 354 800	7 529 800	13 083 900	26 643 700
- Régularisation des sommes non distribuables	1 338	9 736	69 743	123 508	238 227
- Régularisation des sommes distribuables	4 462	51 012	327 295	589 009	1 003 216
b - Rachats	(1 085 324)	(5 674 833)	(8 938 338)	(16 335 824)	(30 629 668)
- Capital	(1 045 200)	(5 407 800)	(8 491 400)	(15 493 300)	(29 233 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 044)	(36 876)	(78 536)	(146 369)	(262 370)
- Régularisation des sommes distribuables	(34 080)	(230 157)	(368 402)	(696 155)	(1 134 298)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 023 017)	(4 377 115)	(1 354 827)	(2 773 001)	(2 775 356)
AN 4 - ACTIF NET					
a - en début de période	7 087 056	10 441 154	11 798 336	13 216 510	13 216 510
b - en fin de période	6 064 039	6 064 039	10 443 509	10 443 509	10 441 154
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS					
a - en début de période	67 168	99 761	111 176	125 654	125 654
b - en fin de période	59 231	59 231	101 560	101 560	99 761
VALEUR LIQUIDATIVE	102,379	102,379	102,831	102,831	104,662
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	0,67%	1,49%	0,85%	1,75%	3,49%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 6.925.004 dinars au 30 juin 2017, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE SOCIETES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	85 720	88 419	1,26%
BTK 2012-1 B	500	21 430	22 105	0,32%
BTK 2012-1 B	8 000	342 880	353 675	5,05%
EO ATL 2013-1	10 000	600 000	606 260	8,66%
EO ATL 2014-1	2 800	112 000	113 899	1,63%
EO BTE 2009	100	3 000	3 100	0,04%
EO BTE 2009	4 900	145 530	150 806	2,15%
EO BTE 2009	100	3 000	3 100	0,04%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	100 680	1,44%
EO HL 2013/1	5 000	100 000	100 680	1,44%
EO HL 2013/2	2 000	80 000	81 407	1,16%
EO UBCI 2013	2 500	150 000	150 693	2,15%
EO UBCI 2013	5 000	300 000	301 386	4,31%
ES ATL 2008	1 977	79 080	82 878	1,18%
TOTAL		2 122 640	2 159 088	30,85%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO-1-P2 15/08/2017	300	21 577	21 706	0,31%
FCC-BIAT CREDIMMO-2-P3 15/08/2017	300	113 702	114 440	1,64%
TOTAL		135 279	136 146	1,95%
BTA *				
B0319	250	260 750	255 142	3,65%
B0319	100	104 330	102 066	1,46%
B0319	100	104 030	102 014	1,46%
B0319	290	295 887	294 962	4,21%
B0319	300	306 240	305 161	4,36%
B0319	300	306 390	305 190	4,36%
B0319	300	306 540	305 218	4,36%
B0319	300	306 690	305 247	4,36%
B0319	210	214 788	213 693	3,05%
B0319	80	78 464	80 543	1,15%
B0717	75	83 625	78 969	1,13%
B0717	1 500	1 585 500	1 579 379	22,57%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	366 365	5,23%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 257	0,52%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 592	0,29%
TOTAL		4 391 222	4 350 798	62,16%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		6 649 141	6 646 032	94,95%

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif
TITRES OPCVM		205 013	278 972	3,99%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	209 674	3,00%
UGFS BOND FUND	6 778	72 013	69 298	0,99%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		6 854 154	6 925 004	98,94%

*Il est à noter que deux lignes BTA ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 904 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

- Une opération portant sur 896 titres (ligne BTA 03-19) pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 74.169 dinars au 30 juin 2017, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% actif
DISPONIBILITES		74169	74 169	1,06%
TOTAL GÉNÉRAL		74 169	74 169	1,06%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 30.06.2017 un solde de 20 dinars contre le même montant au 30.06.2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20	20
Total des autres actifs	20	20	20

4.1.4. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 30.06.2017 un solde de 901.689 dinars contre 896.892 dinars au 30.06.2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dettes sur pension livrée	895 681*	895 290	895 881
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	6 008*	1 602	1 959
Total	901 689	896 892	897 840

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-19) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 896 titres pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30.06.2017 un solde de 11.635 dinars contre 20.272 dinars au 30.06.2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépositaire	1 939	3 302	3 524
Gestionnaire	9 696	16 970	18 317
Total des opérateurs créditeurs	11 635	20 272	21 841

4.1.6. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 30.06.2017 un solde de 21.830 dinars contre 15.138 dinars au 30.06.2016 et se détaille comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Impôts à payer	442	1 023	1 034
Contribution conjoncturelle *	15 935	-	-
Commissaire aux comptes	3 250	12 236	1 514
CMF (redevance & Publication)	2 151	1 833	1 977
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	40	34	34
Total	21 830	15 138	4 571

*Cette rubrique correspond au passif provenant de l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2016

Montant (en nominal)	9 976 100
Nombre de titres	99 761
Nombre d'actionnaires	745

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	1 354 800
Nombre de titres émis	13 548
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

Rachat effectués

Montant (en nominal)	5 407 800
Nombre de titres rachetés	54 078
Nombre d'actionnaires sortant	222

Capital au 30 juin 2017

Montant (en nominal)	5 923 100
Nombre de titres	59 231
Nombre d'actionnaires	530

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 30 Juin 2017	5 923 100
Sommes non distribuables*	(52 137)
Somme non distribuable des exercices antérieurs	82 203
Capital au 30 Juin 2017	5 953 166

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(12 761)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(11 186)
Frais de négociation de titres	(1 050)
Résultat non distribuable:	(24 997)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	9 736
Régularisation des S.N.D sur rachats	(36 876)
Régularisation des S.N. D	(27 140)
Sommes non distribuables	(52 137)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 88.104 dinars contre 122.160 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	84 701	195 237	122 160	255 385	513 905
Revenus des titres OPCVM	3 403	3 403	-	-	-
Total	88 104	198 640	122 160	255 385	513 905

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 474 dinars contre 8.785 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des certificats de dépôt	-	5 406	8 785	15 575	28 317
Intérêts sur comptes courants	474	474	-	521	521
Revenus des comptes de dépôt	-	-	-	-	1 913
Revenus des autres placements monétaires	-	3 640	-	-	10 476
Total	474	9 520	8 785	16 096	41 227

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 11.270 dinars contre 1.602 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée*	6 008*	6 008*	1 602	1 602	1 959
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée**	5 262**	15 660***	-	-	23 052
Total	11 270	21 668	1 602	1 602	25 011

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 896 titres pour un montant de 895.680,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/05/2017 pour une durée de soixante-deux jours avec un taux de 5,25%.

** Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 904 titres pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

***Il s'agit de trois lignes BTA qui ont fait l'objet de trois opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 951 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.
- Une opération portant sur 857 titres (ligne BTA 07-2017) pour un montant de 895.036,712 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 08/03/2017 pour une durée de neuf jours avec un taux de 4,65%.
- Une opération portant sur 904 titres (ligne BTA 03-2019) pour un montant de 895.504,877 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 17/03/2017 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,70%.

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 11.635 dinars contre 20.272 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	9 696	12 454	16 970	35 057	69 291
Rémunération du dépositaire	1 939	4 676	3 302	6 783	13 446
Total	11 635	17 130	20 272	41 840	82 737

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 11.050 dinars contre 4.338 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	1 643	3 975	2 876	5 942	11 744
Rémunération commissaire aux comptes	873	1 736	870	1 740	3 500
Publicité et publications	325	647	324	733	1 388
Agios, frais bancaires et autres charges	18	35	18	35	71
Impôts et taxes	135	327	249	519	1 023
Contribution conjoncturelle exceptionnelle *	8 056	15 935	-	-	-
Total	11 050	22 655	4 338	8 970	17 726

*Cette rubrique renferme l'abonnement quotidien de la charge encourue au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 et ce en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017. Cette prise de position prévoit que, malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 32 224 dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

6- INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la Millenium obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **32 224** dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.